

# DÉBAT PUBLIC

## Crue Seine Bassée

Projet d'aménagement de la Bassée



# La Commission nationale du débat public est chargée de veiller au respect :

- de la **participation du public** au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national,
- des **bonnes conditions d'information du public**, d'émettre tous avis et recommandations de nature à favoriser et développer **la concertation avec le public**.



# Le débat public: 5 principes fondamentaux

- **L'EQUIVALENCE** : toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis, quel que soit son statut.
- **LA TRANSPARENCE** : clarté et accessibilité de l'information, sans privilégier quiconque.
- **L'ARGUMENTATION** : le débat se construit sur la base d'opinions argumentées.
- **LA NEUTRALITE** : la CPDP n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même.
- **L'INDEPENDANCE** : la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.



# Le débat public Crue Seine Bassée

- Projet d'aménagement d'espaces de stockage délimitées par des digues, construits dans la plaine de la Bassée entre Bray-sur-Seine et Marolles-sur-Seine.
- Le maître d'ouvrage, l'EPTB Seine Grands Lacs, est ici présent afin de développer le projet d'aménagement de la Bassée.



# Le débat public sur le projet d'aménagement de la Bassée

La Commission particulière du débat public (CPDP), **indépendante** de l'EPTB Seine Grands Lacs et des pouvoirs publics :

- organise et anime le débat,
- diffuse une **information complète, transparente et objective** à destination de la population,
- permet à la **population de s'exprimer** dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites,
- veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux **questions posées par le public.**



## Deux débats publics en parallèle

- Le débat public Petite Seine grand gabarit, sur le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, porté par Voies navigables de France.
- Deux débats menés de manière **parallèle** et coordonnée, par deux CPDP en partie communes.



# Les suites du débat public

- La CPDP produit, à la fin du débat public, un **compte rendu exhaustif** du débat et des opinions exprimées.
- L'EPTB Seine Grands Lacs décide, dans un délai de trois mois après la publication du bilan du débat public, **par un acte publié, du principe et des conditions de la poursuite du projet.**



**Merci à tous de participer à cette réunion,**

nous sommes toujours à votre disposition pour recueillir vos interrogations et contributions au:

Bureau de la CPDP  
Centre d'affaires Claudel  
1, rue des Ponts  
10400 NOGENT-SUR-SEINE  
03 73 27 02 36

[contact@debatpublic-crueseinebassée.org](mailto:contact@debatpublic-crueseinebassée.org)

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
projet d'aménagement  
de la Bassée

Pour veiller à ne manquer aucun argument, cette réunion sera enregistrée, avec votre accord.

Les comptes-rendus et verbatim\* de la réunion seront mis en ligne, sous quatre jours, sur le site:

[www.debatpublic-crueseinebasse.org](http://www.debatpublic-crueseinebasse.org)

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
projet d'aménagement  
de la Bassée

\* *Transcription mot à mot d'une déclaration orale.*